

*Flouet.*



nous soussignés déclarons  
 que M. Jean Cabanis qui d'abord  
 avait été d'abord une conduite  
 fort régulière, depuis quelque  
 temps fréquente de mauvaises  
 compagnies qui l'entraînent  
 à boire de l'eau-de-vie et à  
 commettre d'autres désordres  
 qui peuvent lui être préjudiciables,  
 tels que tapages nocturnes, etc.  
 les jeunes gens qu'il fréquente  
 appartiennent à la basse classe  
 et sont de fort mauvaises mœurs.

Paris, le 11 août 1840.

J'approuve la critique. Le Doyen  
 et je signe J. Couderc  
 Maitresse Couderc